



Compte-rendu - Réunion Mensuelle APE/Elus

Date : Jeudi 28 mai 2026 à 18h30 – Salle des mariages Mairie Le Barp

Participants : Madame la Maire, Emilie Mendoza, Vincent Basset, Mme Vigreux (FCPE), Mr Herriau (Paradiscol'Eyre)

Prochaine réunion mensuelle : Lundi 29 juin à 18h30 – salle des mariages en Mairie.

FCPE :

- **Question** : Nous avons appris par un mail aux parents concernant l'ALSH de cet été que des travaux auront lieu à LPB. N'en ayant jamais entendu parler, quels sont-ils ?

Réponse de la Mairie : À la suite des dysfonctionnements rencontrés sur la chaudière de l'école Lou Pin Bert au cours du mois de mars, il est apparu nécessaire de procéder à son remplacement durant la période estivale afin de garantir des conditions d'accueil satisfaisantes pour l'hiver 2026-2027. Les travaux, pilotés par la Communauté de Communes, consisteront en l'installation d'une pompe à chaleur air-air. Une information spécifique sera adressée aux familles afin de les informer du démarrage des travaux prévu à compter du 15 juin.

- **Question** : Pourrait-on faire le tour des bâtiments scolaires (intérieur et extérieur) pour pouvoir exercer notre rôle de parents d'élèves en ce qui concerne les travaux nécessaires ?

Réponse de la Mairie : L'organisation d'une visite des écoles est envisageable. Celle-ci devra toutefois être réalisée en présence des agents municipaux chargés du suivi des interventions ainsi que d'un directeur ou d'une directrice d'école, afin d'assurer une bonne coordination et d'éviter les doublons dans le recensement des besoins.

- **Question** : Où en est-on du parking des Lutins ?

Réponse de la Mairie : Une estimation financière a été réalisée. Toutefois, au regard du coût des aménagements nécessaires, aucune intervention ne pourra être engagée à ce stade sur la rue de la Forêt. Compte tenu de la baisse prévisionnelle de 17 élèves à la rentrée scolaire, des solutions transitoires seront étudiées avec la Police Municipale et les Services Techniques afin d'améliorer les conditions de stationnement.

- **Question** : Pourquoi le passage piéton entre les lutins et Ballion est le seul à ne pas avoir son éclairage au sol ?

Réponse de la Mairie : Dans le cadre des réflexions menées sur l'aménagement du centre-bourg, ce passage piéton pourrait, à terme, être supprimé au profit d'un cheminement piéton plus sécurisé entre les écoles Les Lutins et Michel Ballion. À ce stade, les modalités précises de cet aménagement restent à confirmer. Un point sera réalisé avec les Services Techniques afin d'étudier les différentes hypothèses envisagées et de pouvoir présenter des éléments plus précis lors de la prochaine réunion du 29 juin.

- **Question :** Pourquoi la classe de maitresse Chantal, aux Lutins, n'a toujours pas de rideaux ? C'est une fournaise en ce moment.

Réponse de la Mairie : La priorité a été donnée aux classes ne bénéficiant d'aucun dispositif de protection solaire. La classe concernée dispose déjà de stores extérieurs. L'installation de rideaux, nécessitant une fabrication sur mesure, représente un coût important et sera étudiée dans le cadre de la préparation budgétaire 2027.

- **Question :** Côté restauration : pourquoi les parents ne sont pas interrogés en même temps que les enfants ? Quand le seront-ils ?

Réponse de la Mairie : Le questionnaire à destination des familles sera diffusé à compter du 8 juin, conformément à ce qui a été annoncé. Le calendrier diffère de celui des enfants puisque ces derniers participent à une évaluation quotidienne via les bornes interactives, tandis que la consultation des familles repose sur un questionnaire ponctuel.

- **Question :** Quelles mesures vont être prises pour les cours d'école des lutins et de Ballion au regard de la chaleur, de l'absence d'ombre, et alors qu'elles vont accueillir des enfants tout l'été ?

Réponse de la Mairie : Des solutions temporaires seront étudiées avec les Services Techniques afin d'améliorer le confort des enfants accueillis durant la période estivale : installation de brumisateurs, barnums, points d'eau supplémentaires ou tout autre dispositif adapté

ParadisScol'Eyre :

- **Question :** Installation d'un support à vélo sur le parking extérieur de l'école d'Haureuils. Où en sont les travaux ?

Réponse de la Mairie : Les supports vélos sont actuellement en commande. Les APE seront informées dès leur installation.

- **Question :** Les commissions municipales ont-elles été créées ? Nous avons proposé que les APE puissent être intégrées à la commission fleurissement, cette demande a-t-elle été prise en compte ? Existe-t-il d'autres commissions ou les APE pourraient apporter leur connaissance des besoins de la population ?

Réponse de la Mairie : Il n'existe pas de commission municipale dédiée au fleurissement. Cette thématique est actuellement suivie dans le cadre d'un travail mené entre le Conseil des Sages et le service Espaces Verts de la commune.

- **Question :** En dehors d'un possible travail sur la réfection de la cour des Lutins dans les prochaines années, serait-il envisageable de faire installer une toile d'ombrage sur une partie de la cour ? La région Île de France a déjà publié des études sur les possibilités d'ombrage, celle-ci semble la moins coûteuse et pourrait être installée lors des 2 mois les plus chauds de l'année scolaire. Cette année, elle pourra également servir à ALSH, l'école étant utilisée pendant l'été.

Réponse de la Mairie : Le coût d'une telle installation, estimé entre 10 000 € et 20 000 €, ne permet pas d'envisager une mise en œuvre à court terme pour l'été 2026. Des solutions temporaires seront néanmoins étudiées avec les Services Techniques. En parallèle, des pistes d'aménagement plus durables seront également analysées.

- **Question :** Toujours concernant les épisodes de chaleur, serait-il possible d'autoriser les enfants à boire dans les cars. Les enfants étant sous la responsabilité d'un encadrant, nous ne comprenons pas l'argument de sécurité qui est répondu aux parents. Oui enfants vont être autorisés. Enfants vont aux WC et eau.

Réponse de la Mairie : Les agents appliquent actuellement le règlement des transports scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine qui, dans son article 4.3, interdit de « cracher, manger et boire dans le véhicule ». Néanmoins, les enfants sont systématiquement invités à se rendre aux toilettes et à s'hydrater avant leur montée dans le car. Au regard des épisodes de fortes chaleurs, une consigne spécifique sera transmise aux agents afin d'autoriser exceptionnellement la consommation d'eau dans les véhicules lorsque les conditions météorologiques le justifient.

Rédigé et transmis par V.Basset le 09/06/2026